

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion : électronique du lundi 20 août 2018.

Présidente : M DELPIERRE

Présents : MM. DEBARLE - FAIVRE - FIDON – GUERRIN.

DOSSIER :

VALLEE BREUCHIN – VESOUL NORD du 19/08/2018 en Départemental 3 groupe C (saison 2017/2018).

Match non joué, suite à e-mail adressé au secrétariat du District.

L'équipe de Vesoul Nord ne s'est pas présentée à l'heure du coup d'envoi.

La Commission donne match perdu par forfait à VESOUL NORD pour en porter le bénéfice à VALLEE BREUCHIN, score : VALLEE BREUCHIN = 3 ; VESOUL NORD = 0

Amende : 50€ à Vesoul Nord

Le Secrétaire de séance,

François FIDON

La Présidente,

Claire DELPIERRE

RAPPELS AUX CLUBS :

Seules les réserves confirmées par voie officielle (e-mail officiel du club enregistré dans foot clubs) seront prises en compte par la commission en application de l'article 186.1 des Règlements Généraux de la FFF.

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale Statuts et Règlements sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.